

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune d'Avenay Val d'Or

Vu la loi du 05 Avril 1884, art.

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes,

Vu les articles 96 à 98 du Code Municipal,

OBJET :

Route barrée

Stationnement interdit

Rue Charles de
Gaulle

N° A054-2024

Considérant que des travaux de démolition réalisés au niveau du 8 rue Charles de Gaulle bloqueront la rue,

ARRETE

Article premier : La rue Charles de Gaulle sera fermée à la circulation et le stationnement sera interdit des 2 côtés, du 15 avril au 31 mai 2024, du lundi au vendredi de 8h à 18h, sauf jours fériés, et sauf véhicules de secours.

Article deux : Pendant la durée de ces interdictions, des panneaux les matérialisant seront installés.

Article trois : La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Avenay Val d'Or le 12 avril 2024

Le Maire,
Ph. MAUSSIRE